

Les médias associatifs en Europe

2008/2011(INI) - 02/06/2008

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Karin **RESETARITS** (ALDE, AT) sur le rôle des médias communautaires en Europe, la commission de la culture et de l'éducation souligne que ceux-ci constituent un moyen efficace de renforcer la diversité culturelle et linguistique, l'inclusion sociale et l'identité locale. Les médias communautaires occupent en effet une place importante mais largement méconnue dans le paysage médiatique actuel, en particulier en tant que source de contenu local. Toutefois, ce secteur manque encore de reconnaissance légale et est maintenant confronté à nombre défis dont ceux du numérique et de l'ère Internet. C'est la raison pour laquelle le rapport met en lumière la nécessité de renforcer les médias communautaires et la nécessité de leur accorder une plus grande visibilité.

Pour les députés, les médias communautaires contribuent à renforcer l'identité de certains intérêts tout en permettant à leurs membres de se mêler à d'autres catégories sociales et de jouer un rôle important dans l'incitation à la tolérance et au pluralisme dans la société. Les députés soulignent, par ailleurs, que les médias communautaires encouragent le dialogue interculturel en éduquant le grand public, en luttant contre les stéréotypes dont sont souvent affublés certaines catégories sociales comme les réfugiés, les migrants, les Roms et autres minorités ethniques et religieuses. Ils constituent donc un bon moyen de faciliter l'intégration des immigrés et des personnes défavorisées.

Les médias communautaires peuvent également jouer un rôle de catalyseur de la créativité locale en offrant aux artistes et aux entrepreneurs créatifs une plate forme publique leur permettant de tester de nouvelles idées et de nouveaux concepts. Ils peuvent ainsi contribuer améliorer la culture médiatique des citoyens grâce à leur participation directe à la création et à la diffusion de contenu. Les députés encouragent donc les initiatives communautaires en milieu scolaire visant à développer le sens civique des jeunes et à renforcer leur culture médiatique.

Dans le cadre du rapport, les députés estiment qu'il faut comprendre les médias associatifs comme des organismes :

- sans but lucratif et indépendants à l'égard du pouvoir, non seulement national mais également local, engagés essentiellement dans des activités présentant un intérêt pour le public et pour la société civile, à des fins clairement définies, lesquelles comportent toujours une plus-value sociale et contribuent au dialogue interculturel ;
- responsables à l'égard de la communauté qu'ils cherchent à servir, ce qui signifie qu'ils doivent informer la communauté de leurs actions et décisions, les justifier et être sanctionnés dans l'hypothèse d'un manquement, afin que le service reste dicté par les intérêts de la communauté ;
- ouverts à la participation à la création de contenu par les membres de la communauté, qui peuvent participer à tous les aspects du fonctionnement et de la gestion dudit média.

Pluralisme et médias communautaires : les députés soulignent que les médias communautaires contribuent à renforcer le pluralisme médiatique dans la mesure où ils offrent de nouvelles perspectives sur des questions qui sont au cœur d'une communauté donnée. Dans certaines zones où les médias publics et commerciaux ne reflètent plus les contenus locaux, les médias communautaires sont parfois les seules sources d'actualités et d'informations locales et le seul moyen d'expression de ces communautés. Ils peuvent donc également constituer un moyen de sensibiliser les citoyens et encourager la participation civile au débat public. Ils peuvent également être un moyen efficace de rapprocher l'Union de ses citoyens à condition de rester **politiquement indépendants**.

Un secteur en quête de ressources : les députés notent que les ressources financières des médias communautaires varient considérablement, mais sont, en règle générale, plutôt limitées. Constatant que ce secteur ne bénéficie pas du soutien nécessaire pour être en mesure d'améliorer sa représentation auprès de l'Union européenne, les députés estiment qu'un financement additionnel devrait leur être réservé. Ils estiment notamment qu'ils pourraient plus et mieux bénéficier des programmes de financement de l'UE (Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen, notamment). Toutefois, l'essentiel des financements devrait être issu de sources nationales, locales et/ou autres. Les députés estiment par ailleurs que l'adaptation numérique permettrait à ce secteur d'innover encore et de fournir des services apportant une valeur ajoutée aux offres analogiques actuelles.

Un secteur en quête de reconnaissance : les députés recommandent aux États membres d'accorder une reconnaissance juridique aux médias communautaires en tant que groupe distinct, ainsi qu'aux médias commerciaux et publics n'ayant pas encore obtenu une telle reconnaissance. Pour sa part, la Commission est appelée à considérer les médias comme une voie alternative, adoptant une approche de la base vers le sommet, vers un renforcement du pluralisme médiatique lorsqu'elle élaborera des indicateurs de pluralisme médiatique. Les États membres sont également appelés à soutenir plus activement les médias communautaires afin de garantir le pluralisme. Parallèlement, les députés demandent aux États membres de veiller à assurer l'accès au spectre radioélectrique, qu'il soit analogique ou numérique aux médias communautaires de sorte que leur valeur ajoutée sociale soit prise en compte. Ils encouragent également les médias communautaires à établir une plate forme Internet européenne pouvant diffuser des informations utiles et pertinentes concernant le secteur et à faciliter le travail en réseau et l'échange de bonnes pratiques.